



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

natalité

Question écrite n° 117619

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale, chargée de la famille, sur l'évolution ces dernières années du nombre des naissances dans des familles monoparentales dans notre pays, et dans le département de Seine-Saint-Denis. En effet, parmi les raisons des difficultés sociales importantes, ce département connaît le manque d'encadrement familial des enfants et adolescents. Cette constatation de nombreux travailleurs sociaux et élus doit être vérifiée par de véritables éléments statistiques sur une longue période. Le nombre d'enfants n'ayant pas deux parents devrait être connu sur une période de trente ans. Il lui demande donc de procéder à cette recherche et de lui communiquer les éléments comparatifs pour chacune des années, pour la période de 1981 à 2011, à la fois en France et aussi en Seine-Saint-Denis.

Texte de la réponse

Les statistiques issues de l'état civil n'enregistrent pas la situation maritale de la mère. Les seules statistiques disponibles concernant les enfants de familles monoparentales sont issues des recensements de la population. Les statistiques disponibles sur le site de l'INSEE permettent de comparer les situations des enfants de moins de cinq ans aux recensements de 1999 et à celui de 2008.

Nombre d'enfants de moins de cinq ans
de familles monoparentales et proportion en 1999 et 2008
(Pourcentage)

	1999		2008	
	Nombre	%	Nombre	%
France métropolitaine	297 261	10,0	445 171	11,8
Seine-Saint-Denis	11 838	13,8	20 851	17,1

Source : INSEE, recensements de 1999 et 2008.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117619

Rubrique : Démographie

Ministère interrogé : Famille

Ministère attributaire : Famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2011, page 9705

Réponse publiée le : 13 décembre 2011, page 13088